

Image not found or type unknown



Droit pénal spécial : l'injure

Actualité législative publié le **16/07/2024**, vu **50 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Droit pénal spécial : l'injure

Vous avez été insulté en privé ou en public ? Vous pouvez porter plainte contre l'auteur des insultes. En effet, l'injure est punie par la loi, qu'elle soit publique ou non publique. Les sanctions sont plus lourdes pour l'injure publique, l'injure qui vise des autorités publiques et l'injure à caractère discriminatoire.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32077>